



Déclaration de la CAPA accès à la classe exceptionnelle du 24 juin 2019

Ce mardi 18 juin, ce sont encore plus de 400 personnels des CIO et ONISEP, rejoints par des professeur.es, parents d'élèves et lycéen.es, qui se sont rassemblé.es à Paris pour manifester contre les projets néfastes du Ministre à l'encontre des services d'orientation de l'Education nationale et des droits des usagers. La délégation intersyndicale reçue au ministère n'a pas été prise en considération et, une fois de plus, n'a obtenu aucune information quant à l'avenir des services. Cette année se termine et il est fort à parier que la profession restera sans nouvelles de ce à quoi elle doit s'attendre, les annonces de Monsieur Blanquer ayant été maintes et maintes fois repoussées. Pourtant, de nombreuses informations transmises par divers Rectorats montrent que les projets se construisent sans concertation avec les représentants des personnels. Ceci est une marque supplémentaire du mépris à l'encontre des professionnel.les qui en ont assez et qui demandent à être écoutés et respectés.

Nous étudions aujourd'hui le tableau d'avancement d'accès au grade la classe exceptionnelle. Les contingents ministériels permettent 7 promotions PsyEN (6 au vivier 1, 1 au vivier 2). Le tableau initial proposé en vue du GT préparatoire à cette CAPA ne pouvait convenir en l'état à la FSU : primauté de l'avis pourtant subjectif par rapport à la prise en compte de la retraitsabilité des promouvables, trop grand déséquilibre des promotions entre femmes et hommes (5 hommes et 2 femmes proposé.es)...

Nous avons donc fait des propositions permettant de respecter la proportionnalité EDA/EDO, de privilégier les collègues avec les avis « excellent » ou « très satisfaisant » les plus vite retraitsables, ceci permettant une meilleure transparence et rotation des promotions, et de rééquilibrer la parité Femmes/Hommes (même si les viviers actuels ne peuvent malheureusement répondre à la proportion d'1 promotion homme pour 6 promotions femme).

Nous demandons également la constitution d'une liste complémentaire, les collègues EDA en détachement étant susceptibles d'être promu.es au TA des Professeur.es des écoles. Si tel était le cas, leur promotion sur le TA des PsyEN pourrait revenir à d'autres collègues psychologues.

En outre, alors que la note ministérielle est très claire sur l'affectation OU L'EXERCICE des agents en établissement d'éducation prioritaire permettant d'accéder au vivier 1, les psychologues EDO, affecté.es en CIO, ou les psychologues EDA affecté.es en école ne relevant pas de l'éducation prioritaire en sont injustement écarté.es. Pourtant le texte précise qu'il faut exercer en EP au moins 50% de son temps de travail, ce qui est le cas de bon nombre de collègues au delà de leur lieu d'affectation. Ceci aboutit notamment à la situation absurde de n'avoir plus qu'un volume de 7 EDO promouvables (dont 6 sont directeur.trices de CIO) ! Volume qui sera très vite amené à épuisement ! La FSU revendique une ouverture plus large de l'accès à la classe exceptionnelle et c'est, dans un premier temps, en respectant les textes et en prenant en compte l'exercice en EP, la fonction de tutorat de stagiaires que nous pourrons y tendre.

La FSU s'interroge toujours sur la subjectivité des avis formulés. Ainsi la comparaison avec les TA des campagnes d'accès à la classe exceptionnelle antérieures met en évidence l'évolution d'avis « satisfaisant » à « excellent ». Sur quels éléments objectifs sont basés ces changements ? Suivant la proposition du DPE lors du GT, et afin d'obtenir un éclairage sur l'évolution plus ou moins rapide des avis depuis la création de la classe exceptionnelle, nous présentons aux inspecteur.trices présent.es un tableau ad hoc non exhaustif.

Pour conclure, nous espérons que nos propositions aient été retenues, car dans le cas contraire, nous nous interrogerions sur la valeur accordée par l'administration à notre travail de réflexion et sur la sincérité du dialogue paritaire.